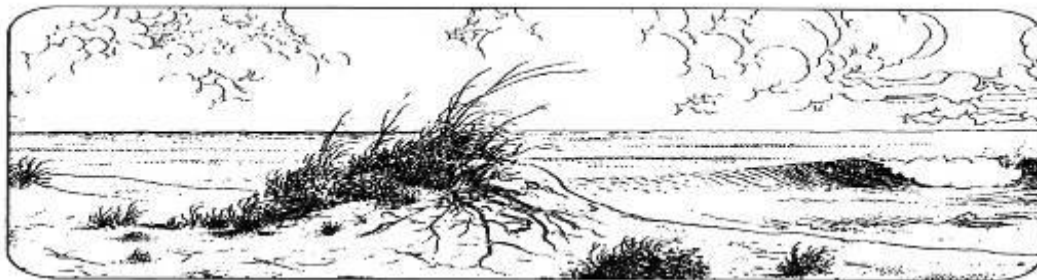


*Collectif des
Associations de
Défense de l'
Environnement
Pays Basque
Sud des Landes.
(58 associations)*



CADE
124 Chemin de Galharet
64990 Mouguerre
05 59 31 85 82
pachonlgv@gmail.com

Bayonne le 10 août 2020

à
Monsieur le maire de Guiche,

Monsieur le maire,

Nous avons été observer l'exhaussement réalisé chez monsieur Pouyanné, exhaussement qui a été autorisé par les services de l'Etat. (vous trouverez ci-joint notre dossier)

Il apparait cependant des différences notables entre la déclaration d'origine et la réalité.

Alors que la déclaration faisait état de "terre issue de terrassements divers, curage de fossés, terrassements de maisons de lotissements", il y a des blocs de béton et des déchets du BTP (plastiques, béton, goudron).

Nous avons pu également constater que contrairement au dossier de déclaration, les volumes sont bien supérieurs à ceux déclarés ("comblement de deux crevasses de 100m x 50 m soit 5000 m2 sur 2 à 4m de hauteur et 250 m2 avec la même hauteur. Soit un total maximum de 21 000 m3."). Nous estimons pour notre part le volume à près de 62 000 m3 à la date du 29 juin.

Cela pose avec acuité le problème de la confiance accordée aux déclarations et du suivi des chantiers.

Il y a indéniablement deux infractions dans ce dossier.

Par ailleurs, nous n'avons pas l'intention d'importuner (voire de poursuivre) le déclarant. Notre expérience en la matière nous fait penser que ce sont les entreprises de terrassement qui rédigent réellement les déclarations et laissent ensuite les exploitants agricoles en fâcheuse posture. Pour nous l'entreprise de terrassement doit porter l'entière responsabilité des infractions.

Nous avons d'ailleurs envoyé il y a quelques années, un courrier en ce sens aux différents syndicats agricoles pour qu'ils avertissent leurs adhérents.

Voilà monsieur le maire nos observations sur ce dossier, en souhaitant que vous aussi puissiez insister auprès des déclarants sur le strict respect des termes de la déclaration acceptée.

Victor Pachon
Président du CADE

Copie à DDTM et monsieur le préfet.